Château de Ripaille



Location pour particuliers

Conditions au 1er novembre 2021

Fondation Ripaille 74200 Thonon-les-Bains tél. 04 50 26 64 44 www.ripaille.fr

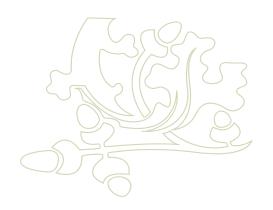


Votre château pour une soirée exceptionelle!

Vous aussi, comme le premier Duc de Savoie, venez faire Ripaille!

Profitez des charmes de Ripaille en louant certains salons du château pour une soirée privée, un événement familial, une fête, etc.

Dans un cadre exceptionnel discret et chic, l'équipe de la Fondation Ripaille vous accueille tous les jours de l'année.





La Fondation Ripaille

Par un don de Madame Elisabeth Necker-Engel, le château d'Amédée VIII est, depuis 1976, le siège d'une fondation reconnue d'utilité publique, qui a pour but de conserver et de mettre en valeur pour le public le patrimoine historique, artistique et naturel de Ripaille et de faire de ce site un lieu de promotion d'une meilleure relation entre l'Homme et son environnement.

Toute participation financière permet d'entretenir les bâtiments du château et de soutenir les projets de développement de la Fondation Ripaille.



Locaux de réception

Mise à disposition du Pavillon Amédée VIII

De nombreux espaces sont proposés au choix :

• La grande salle des Ambassadeurs

au rez-de-chaussée, avec accès direct sur une pelouse de 1600 m². Capacité pour 120 personnes

• Les salons du 1er étage

- Salon Amédée VIII
(Capacité pour 60 personnes)
- Hall et salle voûtée
(Capacité pour 50 personnes)

La capacité des salles est donnée pour un dîner assis. La capacité maximale autorisée est de 500 personnes.

Annexes

- Parking gratuit de 100 places, devant le château. Possibilité de garer des bus dans l'allée.
- Le Grand Jardin exposé au sud, avec vue sur les montagnes.





Traiteurs

Seuls les traiteurs mandatés par la Fondation Ripaille, sont autorisés à intervenir au Château. Liste sur demande.

Animations

Visite guidée et dégustation de vins

Lors de votre événement, il est possible de réserver une visite privée par un guide qualifié de la Fondation et d'organiser une dégustation de vins du domaine. Offre sur demande.

Musique

Vous pouvez faire intervenir des groupes de musique ou des DJ de votre choix. La musique s'arrête à 4h du matin maximum. L'animation est sous la responsabilité du client dans le respect du règlement intérieur (voir page 5). Il convient que le responsable prenne contact avec la Fondation Ripaille, 8 jours avant la réception.

Conditions de location

Les bâtiments du château de Ripaille étant classés aux monuments historiques et la Fondation Ripaille organisant principalement l'accueil du public pour les visites, ces contraintes rendent indispensables le contact au préalable avec la Fondation Ripaille.

Certaines manifestations doivent être soumises à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Afin de répondre au mieux à votre demande, une visite préalable des locaux de réception est obligatoire, sur rendez-vous.

Réservation, facturation et demande de garantie

La réservation ferme des locaux ne sera faite qu'après versement d'un acompte correspondant à 50 % du prix de base. En aucun cas cet acompte ne sera remboursé.

Le solde du montant prévisible sera versé à la Fondation une semaine avant la réception.

La facture finale, comprenant les suppléments éventuels, sera adressée après la réception. Le solde éventuel sera réglé par le locataire dès réception de la facture.

Une garantie de 1500 € est demandée (à déposer une semaine avant la réception).

La fondation Ripaille se réserve le droit de récupérer la caution en cas de débordements excessifs ne permettant pas une ouverture au public dans des conditions normales le jour suivant la réception.

La décoration des lieux et l'éventuel banquet ne sont pas pris en charge par la Fondation.

Tarifs

Tous les prix sont affichés en TTC.

Location en soirée

Tarif 1: Mise à disposition de 18 h à minuit

Jusqu'à 50 personnes : 700 € De 51 à 100 personnes : 1300 € Au-delà de 100 personnes : 15 € / pers. en supplément

Tarif 2: Mise à disposition de 18 h à 5 h du matin

Jusqu'à 50 personnes : 1400 € De 51 à 100 personnes : 2600 € Au-delà de 100 personnes : 15 € / pers. en supplément

Gardiennage: Forfait obligatoire 250 € (Surveillance et fermeture du château)

Ménage: Forfait obligatoire 250 €

Option son et vidéo

- Sono et vidéo projecteur : 250 € (MIPRO MA 705 sur pied + micro)
- Location du piano: 250 €

Disponible uniquement au 1^{er} étage dans le hall et sous réserve qu'un pianiste professionnel soit mandaté. L'accordage est à la charge du client.





Règlement intérieur

Propriétaire du château de Ripaille, la Fondation a pour but d'animer, restaurer et conserver les lieux. Le respect du règlement intérieur est primordial.

Responsabilité et restriction

Conformément à la loi Evin et en raison des règles de conservation du patrimoine, l'intérieur du château de Ripaille est un lieu **non fumeur**.

Objets déposés par le locataire dans le château

La mise à disposition des salles dans le château pour le dépôt de tout objet ou matériel devant être utilisé par le locataire n'entraîne aucun engagement de garde ou de surveillance pour la Fondation Ripaille.

La Fondation décline toute responsabilité pour ce qui pourrait arriver à ces objets ou matériel.

Véhicules

La Fondation n'est pas responsable des véhicules stationnés dans le périmètre du château et recommande aux propriétaires de ne pas laisser de documents ou des objets en vue à l'intérieur des voitures. Il est conseillé de faire appel à une société de gardiennage pour la surveillance des parkings. Aucun véhicule n'est autorisé dans la cour du château sauf autorisation spéciale de la Fondation Ripaille.

Animation

Les feux d'artifice sont formellement interdits.

Aucune musique n'est autorisée en plein air après 22 h. La jouissance de la pelouse attenante à la salle des Ambassadeurs et du jardin des cellules sera autorisée jusqu'à 22 h.

L'installation d'orchestre et/ou de sonorisation peut être prévue seulement dans la salle des Ambassadeurs, l'emplacement étant déterminé en concertation avec la direction.

La puissance de la sonorisation devra être mise à un niveau d'écoute raisonnable qui ne soit pas audible de l'autre côté de la cour d'honneur et ce tout au long de la soirée, afin de respecter les règlements de voisinage (les bâtiments faisant face au château étant habités).

La personne chargée de la surveillance des locaux pourra demander à l'animateur de baisser le son, s'il le juge nécessaire.





Décoration - Installation

Seule une décoration florale sur table à convenir avec le traiteur est autorisée.

Toute installation spécifique (DJ, musique, décoration) est soumise à l'autorisation de la Fondation Ripaille.

La décoration peut se faire la veille de l'événement de 14h à 18h.

Tout dépassement d'horaire sera facturé. Attention, si un autre événement se déroule la vieille, le Château n'est pas accessible.

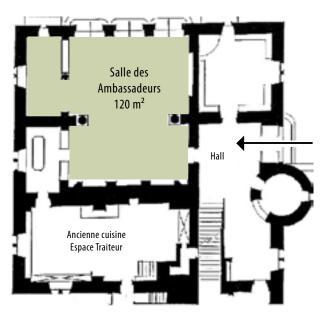
Circulation extérieure

Aucun véhicule, hormis ceux de service, ne pourra pénétrer dans la cour d'honneur. Les personnes devront respecter la délimitation matérialisée par les barrières en restant côté château et éviteront de se déplacer après 22 h.

La sortie des invités se fera le plus discrètement possible.



Plans simplifiés du Château de Ripaille Espaces de location



REZ-DE-CHAUSSÉESalle des Ambassadeurs > jusqu'à 120 personnes assises



1er ÉTAGE Deux salles + hall > jusqu'à 110 personnes assises

